749 (2026-2027) — N° 1

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

3 NOVEMBRE 2026

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion de l'interpellation de M. Mugemangango à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur l'avenir des travailleurs de Clarebout Potatoes et les mesures pour stopper l'hémorragie d'emplois industriels en Wallonie

par

M. Mugemangango et Mme Van Walle

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion de l'interpellation de M. Mugemangango à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur l'avenir des travailleurs de Clarebout Potatoes et les mesures pour stopper l'hémorragie d'emplois industriels en Wallonie

Le Parlement de Wallonie,

Ayant entendu l'interpellation de M. Mugemangango à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur l'avenir des travailleurs de Clarebout Potatoes et les mesures pour stopper l'hémorragie d'emplois industriels en Wallonie ;

Demande au Gouvernement wallon,

1. d'intervenir auprès du Groupe Simplot afin que toutes les alternatives à la fermeture de Mydibel 1 soient réellement étudiées, notamment le maintien de certaines lignes de production ou la reprise du site par un autre acteur industriel, et que les représentants des travailleurs disposent de toutes les informations nécessaires ;
2. de renforcer les conditions liées aux aides publiques aux grandes entreprises, en imposant des garanties plus longues de création et de maintien de l'emploi ainsi que des mécanismes de remboursement lorsque les engagements ne sont pas respectés ;
3. de mettre en place un cadastre public, exhaustif et accessible des aides accordées aux grandes entreprises, précisant les montants, les bénéficiaires, les investissements soutenus, le nombre d'emplois envisagés ainsi que le respect des conditions imposées ;
4. de présenter un plan d'investissements dans la production d'énergie et dans le renforcement des réseaux énergétiques, assorti d'un calendrier et de moyens budgétaires précis, afin de garantir à l'industrie wallonne une énergie propre, abondante et abordable ;
5. d'interpeller le Gouvernement fédéral afin qu'une entreprise engagée dans une procédure Renault à la suite d'une décision stratégique de restructuration ne puisse pas faire supporter à la collectivité le coût du chômage économique durant cette procédure, et donc qu'en cas de chômage économique, l'employeur soit tenu d'assumer lui-même le coût salarial.

G. MUGEMANGANGO

P. VAN WALLE